



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 21 mars 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 3 avril 2023</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p>
---	---

**Délibération n°17**

**Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET**

**Objet : Mise en place d'un bail commercial avec la SAS HS UGINE, pour un local commercial sis 23 avenue Paul Girod**

Monsieur REBIERRE Charly, Président de la SAS HS UGINE, a fait part à la Municipalité de son souhait de prendre à bail un local commercial, d'une surface de 80 m<sup>2</sup>, sis au 23 avenue Paul Girod dans la copropriété La Boueulye sur la parcelle section E – n° 3886.

Cette location sera mise en place dans le cadre d'un bail de location de 3-6-9 ans qui commencera le 1<sup>er</sup> avril 2023. Le loyer mensuel se décomposera comme suit :

- 1<sup>ère</sup> année : 7,00 €/H.T./m<sup>2</sup> soit un montant de 560,00 €/H.T.
- 2<sup>ème</sup> année : 8,00 €/H.T./m<sup>2</sup> soit un montant de 640,00 €/H.T.
- 3<sup>ème</sup> année : 9,00 €/H.T./m<sup>2</sup> soit un montant de 720,00 €/H.T.
- A partir de la 4<sup>ème</sup> année, une révision de loyer sera appliquée à la date anniversaire en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC).

En sus du loyer, une provision mensuelle pour charges d'un montant de 50,00 € sera mise en place.

La commission municipale a examiné ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve la mise à disposition à la SAS HS UGINE, représentée par son Président, du local précité aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327\_DE17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

